



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **5 juillet 2016** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-1495-28 : Règlement modifiant le Règlement numéro PC-1495 sur les nuisances en ce qui concerne le bruit.

PC-2775-28 : Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant l'aménagement des aires de stationnement dans les zones Rc13 et Rc18.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Pointe-Claire ce 13^e jour de juillet 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **July 5th, 2016**, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-1495-28: By-law amending nuisances By-law PC-1495 with respect to noise.

PC-2775-28: By-law amending Zoning By-law PC-2775 with respect to parking areas in zones Rc13 and Rc18.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 13th day of July 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk